

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Parlour Cleaner

EU3107

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 21-oct.-2014

Date de révision :
23-avr.-2024

Numéro de révision: 2.3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Parlour Cleaner
UFI: U690-90DG-F00V-MW6P
Contient Acide phosphorique; Dodecylbenzene sulfonic acid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1B. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Contient

Acide phosphorique; Dodecylbenzene sulfonic acid

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2	30 - 40	Skin Corr. 1B (H314) B Acute tox. 4 (H302) Met. Corr. Cat. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 10% $\leq$ C<25% Skin Corr. 1B : C $\geq$ 25% Skin Irrit. 2 : 10% $\leq$ C<25%	-	-	01-2119485924-24
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	203-961-6	10 - 20	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119475104-44
acide	287-494-3	5 - 10	Ac. tox 4 (H302)	-	-	-	01-2119490234-40

benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1 85536-14-7			Skin corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 3 (H412)				
---	--	--	--	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Acide phosphorique 7664-38-2	> 300 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	2410 mg/kg (Mouse)	2764 mg/kg (Rabbit)	> 29 ppm (Rat) 2h
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1 85536-14-7	1470 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau,

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Mousse résistant à l'alcool
Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne)

8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
--------------	----	-------------	--------	---------	-----------

Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³		TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 67 mg/m ³ TWA: 10 ppm Peak: 15 ppm Peak: 100.5 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2		TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m ³ VLE: 0.5 ppm VLE: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 101.2 mg/m ³ STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	Skin STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m ³	STEL: 100 mg/m ³ TWA: 67 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	NDSch: 2 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	LLV: 15 ppm; 100 mg/m ³ STV: 30 ppm, 200 mg/m ³			ÁK-érték: 67,5 mg/m ³ par CK- érték: 101,2 mg/m ³	GVI: 10 ppm GVI: 67.5 mg/m ³ KGVI: 15 ppm KGVI: 101.2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³			ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	GVI: 1 mg/m ³ KGVI: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.
Bottes.

Protection des mains
Protection respiratoire

Gants néoprène
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

rose

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion

Valeurs

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH	1.8 (1%)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1.19 (g/ml)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Corrosif pour les métaux Corrosif pour les métaux (NU Manuel d'épreuves et de critères partie III, 37.4)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide phosphorique	> 300 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Éther monobutylrique de diéthylène glycol	2410 mg/kg (Mouse)	2764 mg/kg (Rabbit)	> 29 ppm (Rat) 2h
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	1470 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris)

Corrosion/irritation cutanée Corrosif. Provoque des brûlures cutanées. (OECD 431).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Éther monobutylique de diéthylène glycol	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	36: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	5.6: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 flow-through		5.2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Éther monobutylique de diéthylène glycol	1
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-1	2.2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	1805
14.2 Nom d'expédition	1805 - Phosphoric acid solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	1805
14.2 Nom d'expédition	1805 - Phosphoric acid solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	1805
14.2 Nom d'expédition	1805 - Phosphoric acid solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface anioniques 5 - 15%

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: États-Unis (TSCA), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Corée (ECL), Chine (IECSC).

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Key or legend to abbreviations and acronyms

Metal corr. : corrosive to metals

Acute tox : Acute toxicity

Skin corr. : Skin corrosion

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Irrit. : Eye irritation

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 21-oct.-2014**Date de révision :** 23-avr.-2024**Numéro de révision:** 2.3**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** Update Section: 9, 12.2, 15.1, 16**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité